

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 984 bis promulguant en côte française des Somalis et dépendances :

n° 984

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 septembre 1948

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro
30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

— l'arrêté du 4 juin 1948 habilitant M. Pierre Raynaud, directeur de l'Office des changes à Djibouti, à exercer sur le territoire de la Côte française des Somalis, le droit de communication prévu par les articles 19 et 20 du décret du 20 mai 1940 relatif à l'application dans les colonies et territoires africains sous mandat français, du décret du 9 septembre 1939 prohibant ou réglementant, en temps de guerre, l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or.

Signé : CHAMBOREDON.